|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **logocgt** |  | FSU_sigle |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Résultat de recherche d'images pour "mnl syndicat" | Retour Accueil | C:\Users\m.dulio\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\Z2J1FWRR\logo_VL_fond_transparent.png |

**Mobilisations et grèves le 18 octobre
pour l’augmentation des salaires et la défense du droit de grève**

Que ce soit dans les raffineries, l’agroalimentaire, les crèches, les transports publics, l’énergie et nucléaire, les organismes sociaux, les banque-assurances, les services informatiques, la maintenance industrielle, l’éducation, la santé, le commerce, la métallurgie… les salarié.e.s de très nombreux secteurs professionnels se mobilisent depuis des mois dans leurs entreprises ou leurs services pour revendiquer et gagner de légitimes augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail, des emplois de qualité. Les jeunes se mobilisent aussi, pour leurs conditions de vie et d’études ainsi que pour une réforme des bourses ambitieuse.

Le mouvement des lycées professionnels, d’ores et déjà décidé pour le 18 octobre, s’inscrit dans cette dynamique.

Pourtant et alors qu’elles réalisent d’énormes profits, les entreprises de la branche Pétrole, en particulier Total ou Exxon, refusent d’accéder, aux exigences des salarié.e.s massivement mobilisés par l’ouverture immédiate d’une négociation sérieuse. Ces dernier.e.s réclament avant tout le rattrapage de l’inflation et une meilleure répartition des richesses créées par les travailleuses et travailleurs, alors que des milliards d’euros de dividendes ont été versés aux actionnaires.

C’est cette situation de blocage patronal qui crée aujourd’hui la pénurie de carburants. Mardi dernier, une limite a été franchie par le gouvernement, annonçant faire procéder aux réquisitions des salarié.e.s des raffineries et dépôts par les préfectures. Elles sont en cours depuis hier. Cette procédure déjà condamnée par l’OIT constitue une atteinte inacceptable au droit constitutionnel de grève et aux libertés fondamentales.

La mobilisation gagne des secteurs de plus en plus nombreux dans le privé comme dans le public. Elles et ils obtiennent par leurs actions avec leurs organisations syndicales l’ouverture de nouvelles négociations et des avancées salariales significatives. C’est aujourd’hui qu’il faut se mobiliser dans tous les secteurs professionnels, public comme privé.

C’est pourquoi les organisations syndicales et les organisations de jeunesse signataires décident d’appeler ensemble les travailleuses et travailleurs et la jeunesse à la mobilisation y compris par la grève le mardi 18 octobre pour l’augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux, et l’amélioration des conditions de vie et d’études.

Elles appellent également les salarié.e.s, les retraité.e.s, les privé.e.s d’emploi et la jeunesse à se mobiliser pour la défense du droit de grève en participant aux rassemblements organisés devant les préfectures et sous-préfectures.

Le 18 octobre, elles s’engagent à organiser partout avec les jeunes et les salarié.e.s des différents secteurs professionnels des mobilisations et actions, dans les entreprises et les services.

Montreuil le 13 octobre 2022